

Les « stylos rouges » : la colère s'exprime !

Il est clair que l'injustice sociale s'installe et que la colère s'exprime sous plusieurs formes. Celle des enseignants, à travers les « stylos rouges », montre leur détermination à se faire entendre... et respecter !

Que ça soit pour les salaires ou les conditions de travail, nos revendications se heurtent au front de refus d'écouter les personnels, en plus des « réformes » qui visent, avant tout, à réduire les moyens consacrés à l'enseignement public. Ainsi, les PLP se trouvent confrontés à la réduction drastique des heures d'enseignement depuis une décennie, alors que les élèves de la voie professionnelle ont besoin de plus de temps pour réussir.

Le silence de l'exécutif face à tous ces problèmes pousse à chercher d'autres formes d'expression comme celle des « Gilets jaunes ». Et ce n'est pas un débat national qu'il faut installer mais une réorientation politique basée sur plus de justice sociale et un partage équitable des richesses du pays.

Violences, incidents graves et climat scolaire

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, les chefs d'établissement du second degré public ont déclaré **en moyenne** 13,4 "incidents graves" pour 1 000 élèves, **mais** 22,3 % dans les lycées professionnels et **seulement** 7,2 % dans les établissements d'enseignement général et technologique, 13,9 % dans les collèges, selon les données de "l'enquête SIVIS" que le ministère vient de publier. Le ministère publie également les résultats de "l'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018" (public et privé) ; le service statistique de l'Education nationale constate une baisse d'un demi-point en trois ans du pourcentage d'élèves qui déclarent se sentir "tout à fait bien ou plutôt bien" dans leur établissement, un pourcentage qui reste élevé à 94 %.

Les "résultats de l'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018" sont téléchargeables [ici](#), ceux de l'enquête SIVIS [ici](#).

Promotion de la Légion d'honneur : la récompense !

Comme chaque année, plusieurs décrets publiés à la fin de l'année listent les promus. Notre attention se porte cette année 2018 sur deux personnes de la liste concernant l'enseignement scolaire :

Xavier Darcos (Légion d'honneur au grade de **grand officier**) : c'est l'ancien ministre de l'Éducation nationale de Sarkozy et c'est lui qui a réussi le coup de la « rénovation » professionnelle avec la complicité de quelques syndicats.

Depuis il a occupé plusieurs postes et a été, fin décembre 2017, chancelier de l'Institut de France. C'est un poste de haute importance dans une institution qui rassemble les cinq académies : Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences, Académie des beaux-arts et Académie des sciences morales et politiques.

Régis Marcon, restaurateur et expert de l'enseignement professionnel. Chevalier du 14 avril 2003. **Il est co-auteur du rapport sur la voie professionnelle, qui constitue la base de l'actuelle réforme !!!**

Publication des arrêtés concernant les grilles horaires (BO du 3 janvier 2019)

Deux arrêtés sont publiés dans le BO du 3 janvier 2019. Le premier [arrêté](#) concerne le CAP et deuxième [arrêté](#) consacré au Baccalauréat professionnel. Ils déterminent l'organisation des enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire :

- Liste et horaires des enseignements professionnels et généraux obligatoires ;
- Durée totale des périodes de formation en milieu professionnel ;
- Co-intervention ;
- Volume des enseignements et des activités encadrées ;

Session 2019 : dates des épreuves

Les épreuves écrites d'enseignement général du CAP ont lieu les **jeudi 6 et vendredi 7 juin 2019** (la session de remplacement a lieu le mardi 11 septembre 2019) : pour plus de détail cliquez [ici](#)

Les épreuves générales écrites du Bac pro, communes à tous les candidats, ont lieu **du lundi 17 au lundi 24 juin 2019** (les épreuves de remplacement ont lieu du lundi 9 au lundi 16 septembre). Les résultats seront communiqués à compter du **vendredi 5 juillet 2019** : pour plus de détail cliquez [ici](#).

Comité technique ministériel : la manipulation des chiffres

Les documents concernant la répartition académique des moyens pour la rentrée 2019 donnés lors du CTM du 19 décembre 2018 étaient inexploitablement en l'état.

Le PLF (projet de loi de finances) impose la suppression de 2650 postes dans le second degré (2250 emplois de titulaires et 400 emplois de stagiaires) ; or le document remis par le Ministère affiche la perte de « seulement » 365 postes ! **Cette manipulation s'explique par l'intégration des HS pour l'équivalent de 2085 emplois aux moyens d'enseignement, soit une explosion du nombre d'heures supplémentaires. On va le voir avec les DGH !!!**

En remettant en place de la défiscalisation des heures supplémentaires (méthode Sarkozy), le gouvernement envisage d'atteindre deux objectifs : augmenter artificiellement le pouvoir d'achat des enseignants et réduire le nombre de postes en commençant par le non remplacement des départs à la retraite et la réduction du nombre de stagiaires.

Installation de la nouvelle CAPA des PLP

La première CAPA des PLP se réunira le 17 janvier 2019, l'ordre du jour sera le suivant :

- Installation de la CAPA
- Adoption du règlement intérieur
- Recours de carrière

Deux nouveaux campus des métiers labellisés

Le Journal officiel publie le 21 décembre 2018 un [arrêté](#) labellisant deux nouveaux campus des métiers intitulés "urbanisme et construction : vers une ville intelligente" et "cuir, textile mode et luxe". Pour le premier, le territoire concerné est Auvergne-Rhône-Alpes/Lyon/Ville de Vaulx-en-Velin et Lyon Métropole et, pour le second, Nouvelle-Aquitaine/Bordeaux - Limoges - Poitiers/Nouvelle-Aquitaine. Il existe actuellement plus de 90 campus des métiers et des qualifications, labellisés entre 2014 et 2018. A noter que le rectorat s'apprête à évaluer les CMQ dans le but de vérifier l'utilisation des moyens affectés à ces dispositifs.

Carte des formations Pré-Bac

Après le GT et le CTA consacrés à la carte des formations Pré-Bac, voici le projet de cette carte qui sera étudiée, à partir de ce lundi 7 janvier, par les instances régionales et académiques (les trois CAEN de la région). On reviendra sur l'analyse de cette carte.

Commune	Type	Etablissement	Diplôme	Intitulé formation	Type d'évolution	Précisions
Périgueux	LP	Pablo Picasso	Bac Pro	Gestion Administration	Fermeture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre de la famille de métiers
Périgueux	LP	Pablo Picasso	Bac Pro	Transport	Ouverture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre de la famille de métiers
Bazas	LP	Anatole de Monzie	Bac Pro	Gestion Administration	Fermeture ½ division	
Bazas	LP	Anatole de Monzie	Bac Pro	Commerce et Vente, option A Animation et gestion de l'espace commercial	Ouverture ½ division supplémentaire	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre de la famille de métiers Relation Client
Ste Foy La Grande	LP	Paul Broca	Bac Pro	Gestion Administration	Fermeture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre des familles de métiers
Ste Foy La Grande	LP	Paul Broca	Bac Pro	Métiers de l'Accueil	Ouverture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre des familles de métiers
Mérignac	LP	Marcel Dassault	Bac Pro	Gestion Administration	Fermeture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre de la famille de métiers
Mérignac	LP	Marcel Dassault	Bac Pro	Transport	Ouverture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre de la famille de métiers
St Médard en Jalles	LP	Jehan Duperier	Bac Pro	Gestion Administration	Fermeture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre des familles de métiers
St Médard en Jalles	LP	Jehan Duperier	Bac Pro	Métiers de l'accueil	Ouverture ½ division	En lien avec coloration aéronautique de l'établissement
St Médard en Jalles	LP	Jehan Duperier	Bac Pro	Aéronautique Option Structure	Ouverture	La formation complétera l'offre en lien avec le campus de l'aéronautique et du spatial
St Médard en Jalles	LP	Jehan Duperier	Bac Pro	Systèmes Numériques	Transfo	Transfo de l'option ARED en option RISC afin de correspondre à la coloration aéronautique de l'établissement.

Commune	Type	Etablissement	Diplôme	Intitulé formation	Type d'évolution	Précisions
Pessac	LP	Philadelphie de	Bac Pro	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	Augm Capacité	Augmentation capacité d'accueil en MELEC de 15 à 24
Blanquefort	LP	Léonard de Vinci	Bac Pro	Maintenance matériel Travaux publics	Augm Capacité	Doublement capacité d'accueil 2 x 10
Mont de Marsan	LP	Frédéric Estève	CAP	Peinture en carrosserie	Fermeture	Logique de transformation / adaptation de l'offre de l'établissement en réponse aux besoins
Mont de Marsan	LP	Frédéric Estève	CAP	Réparation des carrosseries	Ouverture	NB. Existence CAP en 1 an peinture en carrosserie
Mont de Marsan	Lyc	J. Cassaigne	MC	Aide à domicile	Ouverture	
Agen	LP	Antoine Lomet	Bac Pro	Gestion Administration	Fermeture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre de la famille de métiers
Agen	LP	Antoine Lomet	Bac Pro	Transport	Ouverture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre de la famille de métiers
Pau	LP	Montpensier	Bac Pro	Gestion Administration	Fermeture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre de la famille de métiers
Pau	LP	Montpensier	Bac Pro	Transport	Ouverture ½ division	Logique de transformation / modernisation de l'offre dans le cadre de la famille de métiers

Important : un groupe sur la carte des Segpa va être programmé par le recteur.

Loi « avenir professionnel » : permis de conduire pour les apprentis et rien pour les lycéens professionnels !

L'aide au financement du permis de conduire pour les jeunes majeurs en contrat d'apprentissage est défini dans le [décret n° 2019-1](#), publié vendredi 4 janvier 2019. Cette aide de l'État de 500 euros sera versée par les CFA aux apprentis ou aux écoles de conduite. Le texte, qui découle de l'article 36 de la loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018, est entré en vigueur le 1er janvier 2019.

Depuis le 1er janvier 2019, l'ensemble des apprentis peuvent bénéficier d'une aide de l'État de 500 euros pour payer leur permis de conduire. Le montant est forfaitaire, quels que soient les frais engagés auprès d'une auto-école. C'est une aide importante car l'obtention de ce permis augmente le taux d'insertion professionnelle de 10 %.

Par contre, rien pour les lycéens professionnels, alors que la même loi exige la publication des taux d'insertion professionnelle de nos élèves !

